

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le **9 AOUT** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 2 août 2022

Etaient présents : MARCY Christelle, TEXIER Véronique, LAMART Thierry, COURTEL Isabelle, TOUZE Annie, MAILLARD Anne-Franck, TOUZE Isabelle, ROUGIE Alexandre, JOSSET Régis, KERRAND-THERY Diane, LE BRETON Jérôme, ANGEE-LE FLOCH Virginie, LE CALLOCH Franck, SOMME Nicolas, CARDIN Samuel

Mr Thierry LAMART a été élu (e) secrétaire

N° 2022 - 08 - 01

OBJET : Réalisation d'un pumtrack et d'une jump-line

Madame le Maire rappelle le projet de travaux de réalisation d'une piste de Pumtrack et d'une jump-line au stade de « Bel Air » où pourront être pratiquées diverses activités sportives pour enfants et jeunes : le skate, le BMX, le roller et la trottinette.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2122-1,

Suite à l'appel d'offres sur la plateforme mégalis ainsi que l'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de réalisation d'un pumtrack et d'une jump-line
- Décide de retenir le devis de l'entreprise PTRACKS, 42 bis rue de Saint Robin Trégomar 22400 LAMBALLE ARMOR pour un montant de 103 340 euros HT soit 124 008 euros TTC
- Autorise le Maire à solliciter les subventions (PST et Leader+)
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux
- Dit que le montant de la dépense est prévu au budget primitif



N° 2022 - 08 - 02

OBJET : Le Hameau La Danse des Blés : Contrat avec l'agence immobilière CHT Immobilier

Madame le Maire fait part de la possibilité de signer un contrat avec l'agence immobilière CHT, représenté par Mr BOULLOT située à Plélan-Le-Grand pour la vente des lots du lotissement « Le Hameau la Danse des Blés ». Après exposé des différents souhaits de la commune,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la contractualisation pour la commercialisation des lots**
- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision**

Suivent les signatures

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

Le Secrétaire,